

Le 5 août 2019

# Charte de bonne conduite au restaurant scolaire

*A l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes, en partenariat avec le Conseil Municipal et le personnel de la commune une charte de bonne conduite au restaurant scolaire est mise en place dès cette rentrée scolaire.*

*Le repas au restaurant scolaire est un moment d'échanges et de repos apprécié par les enfants, mais qui peut dégénérer au point de devenir insupportable, pour le personnel et les autres enfants, du fait de certains comportements (cris, mauvaise tenue et non-respect des autres) Il est donc indispensable d'observer quelques règles d'usage.*

## AVANT LE REPAS :

- Je vais aux toilettes si j'en ai besoin.
- Je me lave les mains.
- Je me range devant la porte et j'attends que l'on me demande d'avancer.
- Je prends ma serviette.
- Je m'installe à ma place.

## PENDANT LE REPAS :

- Je me tiens bien à table, je suis assis correctement, je ne lèche pas mon assiette, je ne joue pas avec les couverts.
- Je ne prends que la quantité de nourriture que je pense manger afin d'éviter le gaspillage
- Je ne joue pas avec la nourriture, je ne la lance pas, je ne la dépose pas sur la table. Je ne jette pas de pain dans les verres ou pichets d'eau.
- Je ne crie pas. Je parle calmement.
- Je ne me lève pas sans autorisation.
- Je respecte le personnel de service et mes camarades, ce qui veut dire :

(pas d'insultes, ni de mots grossiers, ni de menaces)

- Je prononce les mots magiques du sourire : S'IL TE PLAÎT, MERCI.
- J'obéis lorsque le personnel me demande quelque chose.
- J'attends que tout le monde ait fini de manger avant de ranger les couverts.
- Je sors de table en silence et sans courir, après autorisation du personnel.
- Je pose ma serviette à sa place

Nous rappelons que **le service de restauration scolaire n'est pas une prestation obligatoire.**

**Un système de sanction accompagne donc cette charte de bonne conduite :**

- **1 rond rouge** sera attribué à l'élève par le personnel à chaque non-respect de la charte.
- 5 ronds rouges attribués au même élève, **les parents et l'élève seront convoqués en Mairie** avec les élus en charge du dossier.
- **En cas de récidive, une exclusion sera appliquée,**

Nous vous demandons de bien vouloir retourner le coupon-réponse ci-dessous (1 par enfant) en Mairie avant la rentrée scolaire soit par retour de mail : [mairie.smrieufret@orange.fr](mailto:mairie.smrieufret@orange.fr), soit par courrier.

Nous comptons sur la compréhension et la participation de tous pour le bien-être des enfants et du personnel dès la rentrée scolaire.

Le Maire,  
Marc GAUTHIER.

---

COUPON REPONSE

# Charte de bonne conduite au restaurant scolaire

FAMILLE :

Enfant :

Nous avons pris connaissance de la charte de bonne conduite au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019 / 2020 et nous nous engageons :

- à l'appliquer

- à la faire appliquer

Signature de l'enfant

Signature des parents